



Commune de BIOLLET

Conseil municipal

Mercredi 17 décembre 2025 - 20h

Présents : D. Saby , S. Poughon, A. Darvenne, Christophe Poughet, B. Cherbouquet, K. Chaffreix, C. Chambon, Christian Gomot, E. Poumerol, Clémence Poughet.

1- Délibération sur le prix de l'eau pour 2026

Prix du m³ d'eau froide : 1 €.

Prix du m³ d'eau chaude (logements école) : 1,40€.

Abonnement compteur 15 mm : 36€

Abonnement compteur > 15 mm : 150€.

A cause d'une nouvelle redevance perçue par l'état il faut s'attendre à une hausse des tarifs payés par le contribuable (0,039€/m³ en 2026)

Délibération : oui à l'unanimité.

2- Délibération nouvelles redevances sur la consommation d'eau potable

- Tarif redevance sur la consommation des réseaux d'eau potable 2026 : 0,32€/m³ (0,33 en 2025)
- Tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable : 0,02€/m³
- Tarif de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif : 0,084€/m³

Ces tarifs seront révisés chaque année en fonction des travaux effectués sur le réseau.

Délibération : oui à l'unanimité

3- Délibérations RPQS

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (consultable en Mairie et sur le site)

Délibération sur l'adoption: oui à l'unanimité.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (consultable en Mairie et sur le site)

Délibération sur l'adoption: oui à l'unanimité.

4- Délibération sur l'adressage communal

L'adressage étant terminé il convient de délibéré sur la dénomination des rues et attribution des numéros d'adressage pour finaliser le dossier et transmettre à tous les services concernés.

Délibération sur la dénomination des rues et numéros attribués sur la commune : oui à l'unanimité.

5 – Délibération pour le remboursement des heures complémentaires C. Presle

L'amplitude horaire des heures de garderie du matin, ouverte pour tous les enfants du RPI, nécessite le paiement d'heures complémentaires pour C. Presle ; après accord des Mairies de Charensat et d'Espinasse, une convention va être signée pour diviser le paiement de ces heures complémentaires en trois parts égales.

Légalement, ces heures sont rémunérées à raison de 4,50h/ mois.

Délibération sur l'adoption de la convention de partage avec les communes de Charensat et Espinasse : oui à l'unanimité.

6- Délibération pour le remboursement de la serre du Jardin pédagogique Jean-Paul TOUVERON

La serre du jardin pédagogique est utilisée par l'ensemble des élèves du RPI Biollet-Charensat-Espinasse.

L'ensemble de sa réalisation a été financé par la commune de Biollet. Le Maire a demandé à ses collègues de Charensat et Espinasse d'aider sur une part égale pour ce projet.

Après accords de M. Blanchon et M. Bancarel il a été décidé de diviser le coût de construction de la serre en trois :

- **Coût total : 772,54€**
- **Soit 257,51€ par commune.**

Il sera donc demandé la somme de **257,51€** chacune aux communes de Charensat et d'Espinasse.

Délibération : oui à l'unanimité.

7- Travaux salle des fêtes

Après l'obtention des subventions Région et Département, les travaux de réfection complète du toit de la salle des fêtes et son isolation sont prévus **dernière semaine d'avril et mois de mai 2026**.

Durant cette période, la salle sera inutilisable.

Pour rappel (plan de financement) :

Rappel des devis (HT):

- | | |
|-------------------------------------|---|
| • Isolation combles : | 1 690€ (possibilité dispositif à 1€ si maintenu) |
| • Réfection complète toiture tuiles | 41 133€ (avec consolidation charpente défectueuse). |
| • TOTAL HT : | 42 823€ |

Subvention DETR/DSIL :	12 847€	ACCORDEE par le conseil départemental
Subvention REGION Bonus ruralité :	17 129€	ACCORDEE
Reste à charge commune :	12 847€	

8– Temps de travail de la secrétaire de Mairie

Compte-tenu de la charge de travail conséquente et de plus en plus lourde imposée aux secrétaires de Mairie, une demande a été formulée par V. Vendieux pour augmenter le temps de travail hebdomadaire de 28 heures à 32 heures.

Délibération : oui à l'unanimité pour passer le contrat de V Vendieux à 32h/semaine.

9– Délibération participation prévoyance employeur

A compter du 1^{er} janvier 2026, la participation de la collectivité à la complémentaire santé de ses agents en peut être inférieure à 15 euros/mois. Une convention est proposée pour acter cette participation.

Délibération : oui à l'unanimité.

10 – Questions diverses

Installation définitive de l'orthophoniste :

La Ministre de la Santé a été sollicitée pour l'octroi des aides d'installation à S. Ferret-Rigolet. Elle a répondu favorablement et a transmis son avis à l'ARS du Puy-de-dôme pour suite à donner. Donc une issue favorable semble envisageable.

Travaux du SIV :

Le SIV de Menat nous a informé qu'en raison des conditions climatiques et du retard pris, les travaux de voirie prévus n'ont pu être réalisés cette année.

La commune de Biollet sera donc prioritaire et ces travaux seront effectués dès le Printemps (bicouche de la route de la Garenne et trois journées d'emplois partiels).

Factures d'eau :

La modification des redevances et le traitement par les trésoreries ayant pris du retard, les factures vont arriver d'ici peu ...

Vœux du Maire. :18 janvier 11h

